



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

édition et imprimerie

Question écrite n° 21507

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser les projets d'avenir du Gouvernement en ce qui concerne l'Imprimerie nationale, dont le déménagement à Choisy-le-Roi sera effectif fin 2004.

Texte de la réponse

Compte tenu de la promesse de vente de son siège et de ses ateliers parisiens du 27, rue de la Convention, promesse signée le 19 juin 2003 avec une filiale du fonds d'investissements Carlyle, l'Imprimerie nationale est effectivement conduite à quitter ses actuels locaux avant fin juin 2005. Dans cette perspective, l'Imprimerie nationale étudie encore plusieurs possibilités d'implantations nouvelles, toutes situées à proximité de Paris. Choisy-le-Roi constitue l'une de ces possibilités.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21507

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5318

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7282